90B5

A2466

A T R I A
Sté à RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152.592 Frs
Siège Social : 3 Bis, Avenue de la république
34370 MAUREILHAN
N° SIREN : 352.836.795 -RCS BEZIERS

°°OOOOO°°

CESSION DE PARTS SOCIALES

°°OOOOO°°

Entre les soussignés :

-Monsieur Rémy BAL, Médecin, né le 04 Décembre 1955 à Oran (Algérie) de nationalité française, demeurant 26, Avenue Jean Moulin 34500 Béziers (Hérault), marié sous le régime de la séparation de biens, ci-après dénommé le cédant,

d'une part,

-Mademoiselle GARRIGUES Hélène, représentante, née le 22 Octobre 1967 de nationalité française, domiciliée 3, Rue François Verdier à 32600 L'Isle Jourdain, célibataire, ci-aprés dénommé le cessionnaire,

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le cédant est propriétaire de 1605 parts de valeur nominale de dix sept francs (17 Frs) chacune, de la Société à responsabilité limitée ATRIA.

Le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit; Huit Cent trois parts qu'il possède dans ladite société au bénéfice du cessionnaire.

RB HG

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ
A BÉZIERS MÉDITERRANÉE
le 18 DEC. 1998 Bord. 632 Case 4....
REÇU [- Dt DE TIMBRE 190
[- Dts D'ENREGt 10.000
dix mille neuf cent quatre vingt dix francs
P/Le Receveur Principal

Cécile PASTOR
Contrôleur

Par la présente la cessionnaire devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire de Deux Cent Vingt Cinq mille Francs (225.000 Frs)

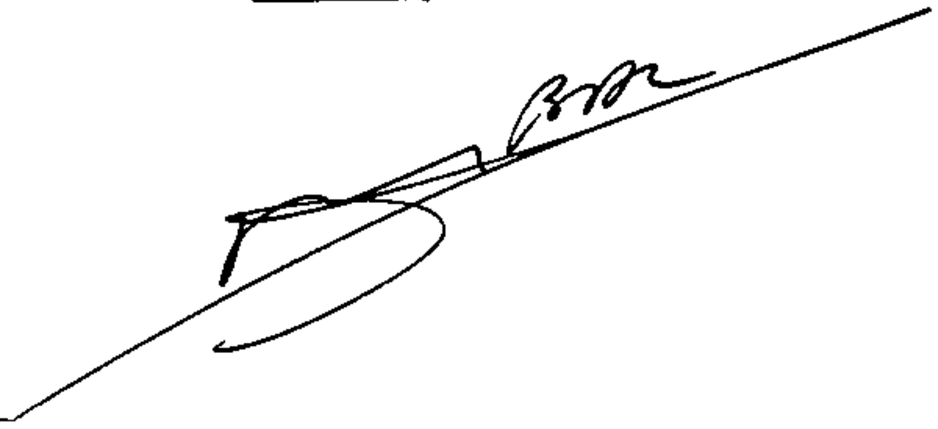
Le paiement a été effectué comptant.

Les frais de la présente cession seront supportés, en accord entre le cédant et la cessionnaire, par le cédant, notamment les frais d'enregistrement et de notification à la Société.

Fit à Béziers, le 16 Novembre 1998

en cinq exemplaires.

M.Rémy BAL



Melle GARRIGUES Hélène



90BS

3 1 DEC. 1998

ATRIA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152.592 Frs
SIEGE SOCIAL : 3 Bis, Avenue de la République
34370 MAUREILLAN
N° SIREN : 352 836 795 -RCS BEZIERS

o o 0 0 O 0 0 o o

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 1998

o o 0 0 O 0 0 o o

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le 10 Novembre à quinze heures, les associés de la Sté ATRIA, société à responsabilité limitée, au capital de 152.592 Frs, dont le siège social est à Maureillan 3Bis, Avenue de la République, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers, se sont réunis au dit Siège sur convocation de la Gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Serge PERRAULT**, Gérant non associé.
Le Président constate que sont présents ou réprésentés :

- Monsieur **Rémy BAL**, propriétaire de mille six cent cinq parts	1 605
- Monsieur **Michel GARRIGUES**, propriétaire de trois mille six cent quatre vingt six parts	3 686
- Madame **Christine PERRAULT**, propriétaire de trois mille six cent quatre vingt cinq parts	3 685
TOTAL DES PARTS PRESENTES OU REPRESENTEES	**8 976**

L'assemblée représente au moins les trois quart du capital social est déclarée régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés.
- un exemplaire des statuts de la société
- le texte de la résolution soumise au vote

Le Président déclare que les documents ont été adressés aux associés, quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette précision.

Puis il précise que la présente réunion a été appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la cession de 1605 parts détenues par M.Rémy BAL au bénéfice :
de Melle Hélène GARRIGUES domiciliée 3,Rue François Verdier 32600 L'ISLE JOURDAIN
pour 803 parts.

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ
A BEZIERS 2 BUREAU
le 24.12.98 Bord 756 Case 5
REÇU [illegible] DE TIMBRE cent quatorze francs + 53 F
[illegible] DE L'ENREGt cinq cent francs. + 12 F
TA = 10,75%.

et de M.Marc GARRIGUES domicilié Avenue de la Cave Coopérative 34630 ST THIBERY pour 802 parts. Personnes non-associées antérieurement.

- Pouvoir à la gérance pour les formalités.

- Diverses questions et explications sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve la cession des 1605 parts détenues par M.Rémy BAL au bénéfice de Melle GARRIGUES Hélène pour 803 parts et à M.GARRIGUES Marc pour 802 parts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés, soit 8976 parts.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont confiés à la gérance pour mener à bonne fin les décisions ci-dessus et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés, soit 8976 parts.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel, après lecture a été signé par la gérance.

LE GERANT.

Monsieur Serge PERRAULT

ATRIA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152.592 Frs
SIEGE SOCIAL : 3 Bis, Avenue de la République
34370 MAUREILLAN
N° SIREN : 352.836 795 RCS BEZIERS

oo 00 OO 00 oo

FEUILLE DE PRESENCE REUNION DES ASSOCIES

EN DATE DU 10 NOVEMBRE 1998

NOM-PRENOM	NOMBRE DE PARTS	SIGNATURE
Monsieur Rémy BAL	1605	
Monsieur Michel GARRIGUES	3686	
Madame Christine PERRAULT	3685	
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES	**8976**	